

## Normalisation du bon de commande Etablissement de santé/fournisseur

### Contributeurs / Auteurs

Cette recommandation est le résultat du travail du groupe projet composé des professionnels suivants :

#### Laboratoires pharmaceutiques et fabricants :

ABBOTT France  
AGUETTANT  
APPAMED  
B BRAUN MEDICAL  
BAXTER  
BAYER SANTE  
BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE  
BOUCHARA RECORDATI  
BRISTOL MYERS SQUIBB  
COLOPLAST  
GENOPHARM  
GLAXO SMITHKLINE  
JANSSEN CILAG  
LEEM  
LFB BIOMEDICAMENTS  
LILLY FRANCE SA  
LOHMANN ET RAUSCHER  
NOVARTIS PHARMA SA  
NOVO NORDISK  
NUTRICIA NUTRITION CLINIQUE  
OCTAPHARMA  
PFIZER  
PIERRE FABRE MEDICAMENT  
ROCHE  
SANOFI AVENTIS France  
SMITH ET NEPHEW SA  
SNITEM  
SOLVAY PHARMA  
TERUMO

#### Dépositaires :

ALLOGA France  
ARVATO SERVICES HEALTHCARE  
CENTRE SPECIALITES  
PHARMACEUTIQUES  
DEPOLABO  
WINCANTON

#### Répartiteurs :

ALLIANCE HEALTHCARE  
CERP France  
CERP Rouen  
CSRP  
OCP REPARTITION

#### Syndicats de pharmaciens hospitaliers et associations :

SNPHPU  
SYNPREFH  
EURO PHARMAT  
PHAST  
ABCPH (Brie-Champagne)  
ADPHSO (Charente Poitou)  
APHCA (Champagne Ardenne)  
APHNED (Nord Pas de Calais)  
ORPHEM

#### Etablissements de santé :

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

CASH Nanterre (Centre Accueil et Soins hospitaliers)  
CH Beaune (Hospices Civils de Beaune)  
CH Compiègne  
CH Digne  
CH Dunkerque  
CH Jacques Cœur (Bourges)  
CH Riom  
CH Saint-Jean d'Angely – Hôpital Saint-Louis  
CH Troyes – Hôpital des Hauts du Clos  
CH Meaux  
CH Valenciennes  
CHR Metz-Thionville  
CHU Strasbourg (Hôpitaux Universitaires)  
CHU Lyon (Hospices Civils)  
CHU Nancy  
CHU Besançon  
CHU Dijon  
CHU Nantes  
CHU Poitiers  
CHU Rouen  
CHU Tours  
Vitalia

#### Partenaires des établissements de santé :

CACIC  
CAHPP  
GMSIH

## Introduction

La normalisation des échanges a pour objectif de faciliter les relations entre les fournisseurs et leurs clients en proposant des documents et des procédures standardisés. Dans le cadre de la mission de normalisation des échanges interprofessionnels du CIP/ACL, les partenaires de la chaîne de distribution des médicaments et des dispositifs médicaux, fournisseurs-dépositaires-répartiteurs-établissements de santé, ont défini une normalisation des opérations relatives à l'exécution d'une commande. Sont présentées dans des Cahiers CIP/ACL distincts : le bon de commande, la réception, le bon de livraison et le traitement des litiges (cf. Les Cahiers CIP/ACL n°9,10,11 et 12).

Le bon de commande et son formulaire standardisé sont décrits dans ce document.

## Objectif

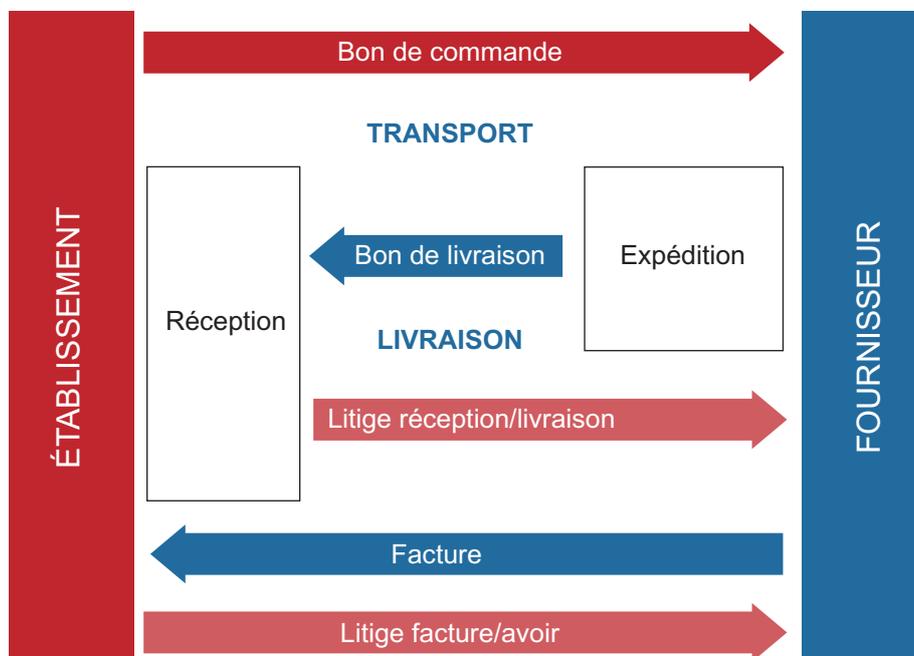
La normalisation du Bon de Commande offre plusieurs avantages tant aux émetteurs qu'aux destinataires. D'une part, une présentation standardisée permet une meilleure lisibilité des informations à prendre en compte et diminue le nombre d'erreurs de saisie - par voie de conséquence, elle limite les litiges et les ressources dédiées à leur traitement - d'autre part, la normalisation constitue une excellente entrée en matière à la dématérialisation de l'information et au développement de l'EDI.

Document antérieur : brochure Relations Etablissements de santé / Fournisseurs, chapitre bon de commande (décembre 2000).

## Définition

Le bon de commande émis par l'établissement de santé est destiné au fournisseur. Il permet de décrire la commande et d'identifier les éléments nécessaires à son traitement (partenaires, produits, conditions).

Il est à l'origine d'une suite logique d'échanges de documents liés à la commande.



## Formulaire et consignes d'utilisation

**Description du formulaire bon de commande**

**Consignes d'utilisation du formulaire**

Voir pages suivantes.

# BON DE COMMANDE

1

PAGE XY

**ÉTABLISSEMENT (donneur d'ordre)**

Nom : 2

Adresse :

Service :

N° d'identification :

Code TVA intracommunautaire :

Contact : E-mail : Fax :

Tél :

**COMMANDE**

N° : 3

Date :

Type :  Ferme  Régularisation

**LIVRAISON**

Date souhaitée : 4

Adresse :

**FACTURATION**

Adresse : 5

**FOURNISSEUR**

Nom : 6

Adresse :

Contact : Tél :

Code conditionnement (CIP/ACL/GTIN)	Libellé	Nombre UCD/PPUI par conditionnement	Code unitaire (UCD/PPUI)	Qté commandée (UCD/PPUI)	Prix unitaire HT (UCD/PPUI)	N° marché	Montant TTC
<p>7</p> <p>3400945871524</p> <p>3400958974564</p> <p>3400956811236</p>	<p>8</p> <p>ABIFON flacon 10 ml</p> <p>ARICIDENE 30 mg gélule</p> <p>CRACIPILENE 20mg CP</p>	<p>9</p> <p>10</p> <p>10</p> <p>50</p>	<p>10</p> <p>3400898541239</p> <p>3400898745125</p> <p>3400898215376</p>	<p>11</p> <p>120</p> <p>55</p> <p>5100</p>	<p>12</p> <p>10.50</p> <p>0.25</p> <p>1.10</p>	<p>13</p> <p>874520</p> <p>452685</p> <p>452682</p>	<p>14</p> <p>1260.00</p> <p>13.75</p> <p>5610.00</p>
<p>15</p> <p>Nombre total de lignes : 3</p>							<p>16</p> <p>Montant total TTC</p> <p>5883.75</p>

Conditions de réception et commentaires : 17

Signature : 18

N° ADELI ou RPPS :

NOM du pharmacien

## Consignes d'utilisation du formulaire

### ENTÊTE

- 1 Nature du document et pagination de type page x/y
- 2 **ETABLISSEMENT** donneur d'ordre. Préciser :
  - Le nom et l'adresse (éventuellement le logo) de l'établissement (établissement de santé, établissement médico-social, EHPAD...)
  - Le numéro d'identification de l'établissement (N° FINESS et ou à défaut N° EAN ou n° CIP ou N° d'identification interne au laboratoire)
  - Le code TVA intracommunautaire
  - Le nom et les coordonnées du correspondant (contact) en charge de la commande
- 3 **Références de la COMMANDE** attribuées par l'établissement. Préciser :
  - Le numéro de la commande : ce numéro, absolument obligatoire, doit être unique, non ambigu et définitif dans l'ensemble du système d'information utilisant le bon de commande
  - La date de la commande, assortie éventuellement de précisions horaires
  - Le type de commande : ferme ou de régularisation

- 4 **LIVRAISON.** Indiquer :
  - La date de livraison souhaitée
  - L'adresse de livraison : adresse précise à laquelle doivent être livrés les produits
- 5 **FACTURATION** : indiquer l'adresse à laquelle les factures doivent être envoyées pour règlement
- 6 **FOURNISSEUR** destinataire de la commande. Préciser le nom et l'adresse du fournisseur. Dans le cas d'une commande téléphonique, compléter les coordonnées d'un contact (nom + tél)

*\*Dans le cadre de la mise en œuvre de la traçabilité des médicaments humains, l'AFSSAPS a retenu le principe de l'évolution de la codification des présentations du code CIP de 7 à 13 caractères et l'évolution du marquage des conditionnements extérieurs du code à barres 39 vers un Data Matrix supportant les informations : CIP13, numéro de lot et date de péremption (cf. avis paru au JO du 16 mars 2007). Un accord entre le CIP et GS1 réserve le préfixe 3400 à l'attribution des codes CIP13 – UCD13 et permet l'intégration des codes CIP7 – UCD7 actuels dans un code CIP13 – UCD13. Cf. site [www.ucdciip.org](http://www.ucdciip.org). Pour les dispositifs médicaux et autres produits de santé, l'évolution du code ACL7 vers un code ACL13 ou GTIN est recommandée*

### TABLEAU (décrivant la commande proprement dite)

Compléter toutes les colonnes pour chacune des lignes articles commandées. Lorsque le nombre d'articles n'entre pas dans le cadre, prévoir la création d'une nouvelle page. Les pages intercalaires doivent comporter à minima : le n° de la commande et la pagination, éventuellement la répétition des précisions figurant en pied de page

Il est recommandé d'exprimer les quantités commandées, en UCD (Unité Commune de Dispensation) pour les spécialités pharmaceutiques, en PPUJ (Plus Petite Unité Intégrée) pour les dispositifs médicaux. Dans ce cas, on pourra spécifier le conditionnement retenu. Par défaut, il est convenu que la livraison s'effectue en conditionnement hospitalier lorsque celui-ci est distinct du conditionnement de ville. Il est également recommandé de se rapprocher des conditionnements standards hospitaliers en matière de quantités commandées.

En ce qui concerne les prix, ceux-ci ont une forte valeur de contrôle, tant sur la nature et le volume de la commande, que sur le contrat sous-jacent à celle-ci (acceptation du prix tarif, prix négocié). L'expression du prix est propre à prévenir la plupart des litiges qui surviennent à la livraison ou à la facturation, le prix doit de ce fait, être porté sur le bon de commande. Le montant total de la commande peut être intéressant pour constituer une alerte sur l'atteinte du seuil de franco.

- 7 **CODE CONDITIONNEMENT\*** : code à 13 caractères identifiant l'article : CIP, ACL ou GTIN
- 8 **LIBELLE ARTICLE** : libellé correspondant au code conditionnement
- 9 **NOMBRE D'UNITES PAR CONDITIONNEMENT** : préciser le nombre d'unités (UCD/PPUJ) par code conditionnement.  
Exemple : indiquer « 10 » pour boîte de 10 ampoules
- 10 **CODE UNITAIRE\*** : code à 13 caractères identifiant l'unité commandées : UCD ou PPUJ
- 11 **QUANTITE** : quantité commandée exprimée en UCD ou PPUJ
- 12 **PRIX UNITAIRE HT** (mention facultative) : prix unitaire exprimé en UCD ou PPUJ
- 13 **N° MARCHE** : ajouter obligatoirement ligne par ligne le n° du marché
- 14 **MONTANT TTC** de la ligne
- 15 **NOMBRE TOTAL DE LIGNES.** Si plusieurs pages, à renseigner uniquement sur la dernière
- 16 **MONTANT TTC** de la commande. Si plusieurs pages, à renseigner uniquement sur la dernière

### PIED DE PAGE

- 17 **CONDITIONS DE RECEPTION ET COMMENTAIRES** : conditions relatives à la livraison imposées par le donneur d'ordre : date et heure d'ouverture ; jour de livraison... recouvrant toutes précisions et commentaires susceptibles de garantir la qualité de la prestation. Ces mentions peuvent éventuellement varier d'une commande à l'autre
- 18 **SIGNATURE** du contact cité en 2  
N° ADELI ou RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé – remplace le n° ADELI) : à préciser si la commande a pour origine la pharmacie et concerne des médicaments

## Résumé

Dans le cadre de la normalisation des échanges inter-professionnels, fournisseurs–dépositaires–répartiteurs–établissements de santé, les partenaires de la chaîne de distribution du médicament et des dispositifs médicaux ont décrit un formulaire bon de commande standardisé. Le bon de commande permet à l'établissement de santé de préciser les éléments d'identification indispensables au traitement de la commande par le fournisseur. Il s'inscrit dans une suite logique d'opérations et d'échanges (réception, bon de livraison, traitement des litiges) liés à la commande et décrits dans des Cahiers CIP/ACL distincts.

## MOTS CLÉS

Commande – bon de commande – formulaire – normalisation – standardisation – échange – établissement de santé – fournisseur – médicament – dispositif médical



95, rue de Billancourt – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
Tél : 01 49 09 62 60 – Fax : 01 49 09 62 73  
<http://www.cipclub.org>  
<http://www.aclclub.org>